

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

**EXCUSÉE :** Madame ARBORE

**ABSENTS :** Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2024.01.35**

**SUBVENTION À L'ADSEA POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS  
ÉDUCATIFS PERMANENTS**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)  
Nomenclature : 7.5 : Subventions

Dans le cadre du projet de prévention de la délinquance CLSPD du bassin ambarrois, les chantiers éducatifs sont un outil de mobilisation, de socialisation, de valorisation des capacités et permettent un apprentissage, une mise en situation de travail pour des publics dits « en difficultés ». Ils ont vocation à accueillir un public jeune (16-25 ans) confronté à des difficultés d'insertion dans le monde du travail.

La notion de « permanent » s'entend par le fait que ces chantiers éducatifs peuvent être mobilisés tout au long de l'année, au fil de l'eau. Ils permettent de réaliser un travail éducatif auprès de 1 à 3 jeunes de 16 à 25 ans sur une durée de 1 à 3 jours grâce à une mise en activité.

Cette participation financière provient du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). A ce titre, les jeunes bénéficiaires peuvent provenir d'une des 6 communes membres : Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Bettant, Château-Gaillard, Douvres, Saint-Denis-en-Bugey.

Les travaux réalisés auront toujours une portée d'intérêt général.

Les chantiers pourront se dérouler sur une des 6 communes.

Il est proposé de verser une participation pour financer les chantiers éducatifs permanents à hauteur de 3 000 euros (montant maximum) pour l'année 2024.

Cette participation permettra de financer 30 journées de chantiers permanents.

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** la subvention de 3 000 € à l'ADSEA pour les chantiers de l'année 2024 ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe, avec l'ADSEA et ses éventuels avenants ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser ladite subvention qui sera prélevée sur l'imputation DGS 52 65748 SODI CLSPD.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **22 MARS 2024**

  
Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance

  


Avis de réception en préfecture  
001-210100046-20240315-DEL\_2024\_01\_35-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024